



Proposition no 11 déposée le 9 décembre 2020. Transmise le 10 février 2021, en traitement.

Délai de réponse: 10 février 2022.

Dicastère de l'Administration publique:

Secrétariat général.

Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 – DIVERS - Extrait:

- no 11 de M. Raymond Meyer (UO+PS) demandant au Conseil communal de regrouper dès la prochaine législature les thématiques de l'Energie et de l'Environnement au sein d'une même commission et d'augmenter le nombre de ses membres

M. Raymond Meyer, UO+PS. Lors du Conseil général du 24 juin 2020, je vous proposais de renommer la Commission ECOSOR et de la décharger en Commission de l'Environnement.

Comme l'entreprise concernée a quitté notre Commune pendant l'année 2020, il est clair que l'appellation ECOSOR va disparaître à la prochaine législature mais le suivi doit continuer, notamment pour la décharge d'En Craux. En effet, renommer cette Commission et devoir rétablir un cahier des charges pour les trois mois restants n'est pas efficient.

Le groupe UO+PS vous propose de regrouper l'Energie et l'Environnement au sein d'une même commission, lors de la séance constitutive de la prochaine législature, et d'augmenter de deux ou trois représentants le nombre de membres. Ces deux sujets sont souvent liés et convergent au même but: réduction de la consommation d'énergie, préservation de l'environnement et durabilité.

En espérant que cette proposition sera adoptée par les nouveaux élu-e-s du Conseil général 2021-2026, je vous remercie de votre attention.

Le Président. Nous prenons acte de votre intervention.

Procès-verbal de la séance du 10 février 2021 – Décision quant à la recevabilité et à la transmission des propositions - Extrait:

Représentant du Bureau

Le Président. Dans les cas qui nous occupent ce soir, nous avons plusieurs prises de parole qui mélange les genres (compétences du Conseil communal et compétences du Conseil général). Le Bureau a décidé de faire pencher la balance en faveur de l'auteur dans le sens où ce dernier est intervenu. Ainsi, les Propositions no 11, 12 et 15 seront traitées comme telles même si les Propositions 11 et 12 se trouvent à la limite des compétences du Conseil général. En outre, le Bureau ne décortiquera pas les interventions pour en distinguer les questions des propositions mais traitera l'intervention dans son ensemble (je fais référence à la Proposition no 15 de M. Jacques Genoud qui comporte une question relative au Conservatoire).

Bien que les propositions no 11 et 12 visent presque le même objectif, elles seront traitées séparément. Le plénum se prononcera sur chacune d'elle.

- no 11 de M. Raymond Meyer (UO+PS) demandant au Conseil communal de regrouper les thématiques de l'Energie et de l'Environnement au sein d'une même commission et d'augmenter le nombre de ses membres;

Le Président. Dans sa séance du 11 janvier dernier, le Bureau a analysé la Proposition no 11 de M. Raymond Meyer et en a validé la qualification formelle et la recevabilité. Pour rappel, la Commission communale de l'Energie actuellement en fonction relève de l'Exécutif. Elle compte huit membres, un issu du Conseil communal et sept issus du Conseil général. Son président est issu du Conseil général. En ce qui concerne l'environnement, aucune disposition légale ne contraint les communes à se doter d'une commission consultative mais rien ne les en empêche non plus...

À ce stade, force est de constater que la proposition ne spécifie pas de manière explicite si la commission est permanente mais étant donné que la constitution de cette nouvelle commission vise à remplacer une commission qui l'était, on peut en déduire que l'auteur la souhaitait comme

telle. L'auteur n'ayant pas évoqué l'ouverture de la qualité de membres à des personnes hors conseil général, nous pouvons également interpréter que cette possibilité n'a pas été envisagée. Quant au nombre, il reste incertain.

Le vote sur cet objet portera donc sur la transmission de la proposition au Conseil communal qui sera invité à étudier l'élargissement des attributions de la commission Energie à la thématique de l'Environnement. Chaque membre du Conseil général peut s'exprimer sur cet objet.

M. le Syndic, je vous cède la parole.

M. Damien Colliard, Syndic. Après réflexion et discussion, suivant en cela les préavis du Bureau, le Conseil communal admet la recevabilité de cette Proposition no 11.

Le Président. M. Raymond Meyer souhaitez-vous apporter des compléments ?

M. Raymond Meyer, UO+PS. Non.

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite s'exprimer ?

Discussion générale

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président. Nous allons donc passer au vote sur la transmission.

RÉSULTAT DU VOTE

A l'unanimité des 43 membres présents, le Conseil général accepte de transmettre la proposition no 11 de M. Raymond Meyer (UO+PS) au Conseil communal, pour traitement.